

***Le Liptako-Gourma burkinabè :
aggravation des vulnérabilité
et adaptation des mécanismes
de protection***

N° 004 | 02 Juin 2023

Résumé

La zone du Liptako-Gourma au Burkina Faso, en particulier la région du Sahel, fait face depuis des dizaines d'années à des crises alimentaires – essentiellement dues aux sécheresses - et un difficile accès aux services sociaux de base comme l'eau, l'école, la santé et les services de l'état civil. Les conditions se détériorent depuis 2015 avec l'expansion des groupes armés djihadistes et la multiplication des attaques terroristes, qui ont provoqué des déplacements massifs de populations et le départ des représentants de l'État des zones attaquées.

Dans le cadre d'une recherche-action menée en 2020 et 2021 sur les mécanismes de protection dans la région du Liptako-Gourma¹, les résultats montrent que les premières préoccupations des ménages dans le Liptako-Gourma sont d'abord d'ordre sécuritaire, ensuite économique et social. L'Etat dispose d'un bon nombre de mécanismes pour la prévention et la gestion des crises mais dont l'efficacité déjà limitée s'est érodée sous l'effet du terrorisme. Si les premiers recours des populations sont la famille et la communauté, les interventions humanitaires sont complémentaires.

Dans ce contexte, les mécanismes de protection, qu'ils soient locaux et humanitaires, jouent un rôle fondamental dans le soutien aux populations. Cet article souhaite répondre à deux questions : que reste-t-il de mécanisme de protection étatique dans les zones de guerre comme le Liptako Gourma ? Quels sont les mécanismes locaux de résilience des ménages et quelle est la perception des populations sur les interventions humanitaires dans leurs localités ?

Objectif de la recherche

Cette recherche visait à comprendre l'impact des programmes de protection humanitaire mis en œuvre dans la région par les acteurs humanitaires. Plus précisément, elle portait sur :

- l'analyse des menaces, risques et vulnérabilités des populations du Liptako-Gourma ;
- l'identification des mécanismes locaux de protection et la compréhension des normes et règles sociales sur lesquelles ils reposent ;
- l'évaluation des réponses de protection humanitaire et l'analyse de leur interaction avec les mécanismes locaux de protection ;
- l'évaluation de l'impact des réponses apportées et de l'adéquation entre l'assistance proposée et les besoins identifiés.

Approche méthodologique

La recherche a été conduite suivant une méthode mixte qui combine entretiens approfondis de type semi-directifs, groupes de discussion et administration de questionnaires. Cette méthode permet de mesurer les perceptions des populations, mais aussi d'approfondir certains aspects par la recherche qualitative.

Les entretiens sont répartis dans le tableau ci-dessous selon le type d'entretiens et par année.

¹ Cette recherche a été coordonnée par le Stockholm International Peace Research Institute (SIPRI) et le Danish Refugee Council (DRC) et mise en œuvre au Burkina Faso par le Centre pour la Gouvernance Démocratique (CGD), au Mali par POINT SUD et au Niger par le Laboratoire d'études et de recherches sur les dynamiques sociales et le développement local (LASDEL). Elle a été financée par AHRC-FCDO.

Tableau 1: Répartition de l'échantillon au Burkina Faso par année et selon le type d'entretiens

Types d'entretiens	2020	2021
Enquêtes quantitatives	540	658
Groupes de discussion	10	9
Entretiens qualitatifs	30	30

Pour les enquêtes quantitatives, un échantillon de ménages a été aléatoirement défini puis, dans chaque ménage sélectionné, un répondant a été sélectionné parmi les membres du ménage, ayant au moins 15 ans.

La recherche qualitative a été fondée sur l'administration d'entretiens semi-directifs et l'organisation de groupes de discussion, en particulier auprès :

- des responsables locaux comme les chefs de village, les chefs religieux, les responsables des groupements de la jeunesse et des femmes ;
- des collectivités : responsables des structures communautaires, associations et personnes déplacées ;
- des familles : chef de famille, personnes vulnérables.

La recherche a concerné les régions du Nord et du Sahel en 2020 et seulement la région du Nord en 2021, la région du Sahel ayant été abandonnée pour des raisons de sécurité.

Tableau 2: Zones d'étude et communes enquêtées au Burkina Faso

Région	2020		2021	
	Province	Localité	Province	Localité
Sahel	Soum	Djibo		
	Séno	Dori		
	Oudalan	Markoye		
		Gorom-Gorom		
Nord	Yatenga	Kain	Yatenga	Ouahigouya
		Yensé		Thiou
		Thiou		
		Ouahigouya		
	Loroum	Banh	Loroum	Titao

Résultats clés au Burkina Faso

- **L'insécurité, les problèmes économiques et les problèmes sociaux** étaient les problèmes les plus préoccupants des ménages dans la région du Liptako Gourma tant en 2020 qu'en 2021. En 2021, 41 % des personnes enquêtées déclarèrent que leur première préoccupation était l'insécurité, 27 % et 20 % d'entre elles désignèrent respectivement les problèmes économiques et les problèmes sociaux.
- En cas d'incident de protection, la plupart des populations disent se tourner d'abord vers la famille pour le rapporter. Près de 6 enquêtés sur 10 (59%) ont déclaré qu'ils le rapportent en priorité à leur famille. 59 % des femmes et 51 % des hommes affirment qu'ils craignent les représailles s'ils rapportent l'incident aux autorités compétentes.
- Les principales mesures d'adaptation à la situation sécuritaire sont la limitation des déplacements pour 76 % des enquêtés, l'arrêt de certaines activités pour 74 % d'entre eux et le déplacement vers des communes sécurisées pour 42 %.
- Quant à l'assistance humanitaire, la majorité des enquêtés en sont satisfaits mais les populations souhaiteraient être plus impliquées dans la définition des interventions.

1. Les vulnérabilités des populations dans le Liptako Gourma (régions du Nord et du Sahel)

Les régions du Sahel et du Nord font partie des toutes premières régions où les attaques terroristes ont commencé au Burkina Faso. Elles sont également les régions les plus touchées par le terrorisme avec des villes qui ne sont accessibles qu'à travers des convois exceptionnels escortés par des Forces de Défenses et de Sécurité (FDS) : Titao dans le Nord, et Arbinda et Djibo dans le Sahel. C'est donc, sans surprise que l'insécurité (physique) soit le problème le plus préoccupant des populations de ces régions. En 2020, 60% des enquêtés dans les deux régions (Figure 1) ont affirmé que les problèmes sécuritaires étaient les problèmes les plus préoccupants pour eux et leurs familles. Plus de 8 enquêtés sur 10 (83%) dans la commune de Kain et plus de 9 sur 10 (93%) dans la commune de Djibo partageaient ce sentiment en 2020. Djibo est en effet le chef-lieu de la province du Soum qui est l'épicentre du djihadisme au Burkina Faso. Depuis début 2022, la ville est sous blocus et se meurt de faim (ONU Info²). La commune de Kain (environ 70 km de Ouahigouya), quant à elle, a enregistré dès le début de l'année 2019 une attaque terroriste ayant coûté la vie à 14 civils suivie d'une riposte des FDS qui, d'après un communiqué de l'armée, aurait permis de neutraliser des dizaines de terroristes mais que des Organisations de la Société civile (OSC) ont qualifiée de bavures contre les populations civiles (MBDHP³). En réalité, l'insécurité dans les localités en proie aux attaques terroristes et aux braquages et pillages, est aussi le fait, d'une part, des bavures des FDS et des volontaires pour la défense de la patrie⁴ (VDP) et, d'autre part, des attaques de représailles des groupes d'auto-défenses contre les civils

² Périodique d'information des Nations Unies, *Le Burkina Faso est à un « moment critique », selon le chef de l'humanitaire de l'ONU* 21 Octobre 2022 (<https://news.un.org/fr/story/2022/10/1129047>).

³ Mouvement Burkinabè des Droits de l'Homme (MBDHP), *Que s'est-il passé à Kain-Ouro et environnants le 04 février 2019 ? Rapport de mission*, Mars 2019. (https://kaceto.net/IMG/pdf/rapport_kain_1_la_bonne_version_sans_fond.pdf)

⁴ C'est un corps institué en début 2020 (Loi N°002-2020/AN portant institution de volontaires pour la Défense de la Patrie). Les VDP sont des supplétifs de l'armée et sont sous la tutelle technique et administrative de l'Etat major général de l'armée.

(International Crisis Group, 2020)⁵. Consciente de ces bavures ou des risques de violation de droits de l'homme sur le champ de bataille, la force conjointe du G5 Sahel (FC G5-Sahel), créée en 2017 pour lutter contre le terrorisme, a mis en place, avec l'accompagnement des Nations Unies et de l'Union européenne, un cadre de conformité qui est « *un package innovant qui regroupe des mécanismes et mesures concrets, systématiques et complémentaires se renforçant mutuellement et visant à prévenir, atténuer et remédier aux violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire qui pourraient être commises par les forces de sécurité*⁶. »

Au Burkina Faso, dans l'objectif de mettre fin aux exécutions sommaires sur les théâtres d'opérations militaires, le pays a entrepris la judiciarisation des infractions terroristes avec la création en 2017 d'un pôle judiciaire spécialisé dans la répression des actes de terrorisme et la mise en place en 2018 d'une Brigade Spéciale d'Investigation Anti-terroriste et de lutte contre la criminalité organisée (BSIAT) dont la mission principale est de « *mener des enquêtes sur des actes de terrorisme et /ou de criminalité organisée, d'en rassembler les preuves, d'interpeller les auteurs et les déférer aux autorités judiciaires* »⁷. Malheureusement les résultats de toutes ces mesures se font attendre, en témoignent l'interpellation et l'exécution de 3 personnes par les VDP dans la commune de Barsalogo⁸ (région du Centre-Nord), la mort suspecte de 12 personnes dans les locaux de la gendarmerie de Tanwalbougou⁹ (région de l'Est) toutes en mai 2020 et la récente exécution (dans la nuit du 30 au 31 décembre 2022) de 28 personnes civiles par des VDP dans la ville de Nouna (région de la Boucle du Mouhoun). Ces exécutions sommaires sont les conséquences directes du déficit de confiance des forces combattantes à l'égard de la justice. Ce déficit de confiance est, à son tour, alimenté par l'inefficacité de la justice qui s'explique principalement par le faible effectif du personnel et du niveau d'équipement du pôle judiciaire spécialisé.

« Au niveau des juridictions pénales, le pôle judiciaire spécialisé du TGI¹⁰ Ouaga II compte théoriquement, pour sa chambre de jugement spécialisée, cinq (05) juges au siège, pour ses cabinets d'instruction spécialisés, quatre (04) juges d'instruction et, pour sa section spécialisée du parquet, trois (03) magistrats parquetiers. Le personnel greffier mis à la disposition du pôle tourne autour seize (16). Au niveau de la Cour d'Appel de Ouagadougou, la chambre de l'instruction du pôle spécialisé compte trois (03) conseillers spécialisés et, la chambre de jugement, six (06) conseillers, deux (02) magistrats du parquet, un (01) greffier en chef et un (01) suppléant.

Pour apprécier l'insuffisance en ressources humaines au sein du pôle, il est important de se référer aux données liées au contentieux pendant devant ce pôle. En rappel, à la date du 20 août 2021, le pôle judiciaire spécialisé dans la répression du terrorisme gère huit cent quatre-vingt-treize (893) personnes détenues dans quatre cent cinquante-neuf (459) dossiers en instance dans les cabinets d'instruction. Il est évident que la réaction pénale à donner au crime de terrorisme ne peut qu'être lente au regard du nombre de personnel assigné à cette mission, quand on sait surtout que la plupart des acteurs sont employés concomitamment dans le cadre des dossiers d'actes de terrorisme et dans les autres dossiers de droit commun, pendant devant la juridiction.

S'agissant du personnel d'appui, il convient de mentionner l'insuffisance du nombre d'OPJ regroupés au sein de la BSIAT, d'interprètes et de médecins légistes. Jusqu'à la date du 20 août 2021, la BSIAT comptait quarante-huit

⁵ Burkina Faso : sortir de la spirale des violences, International Crisis Group, Février 2020

(<https://www.crisisgroup.org/fr/africa/sahel/burkina-faso/287-burkina-faso-sortir-de-la-spirale-des-violences>)

⁶ Projet d'Appui à la Force conjointe du G5 Sahel dans la mise en œuvre du Cadre de conformité aux droits de l'homme et au droit international humanitaire (<https://www.ohchr.org/fr/countries/africa-region/project-supporting-g5-sahel-joint-force-implementation-human-rights-and-international-humanitarian>)

⁷ Ministère de la sécurité, *Plan stratégique 2021-2025 de la BSIAT*, mars 2021, p.25.

⁸ <https://infowakat.net/arrestations-et-executions.../>

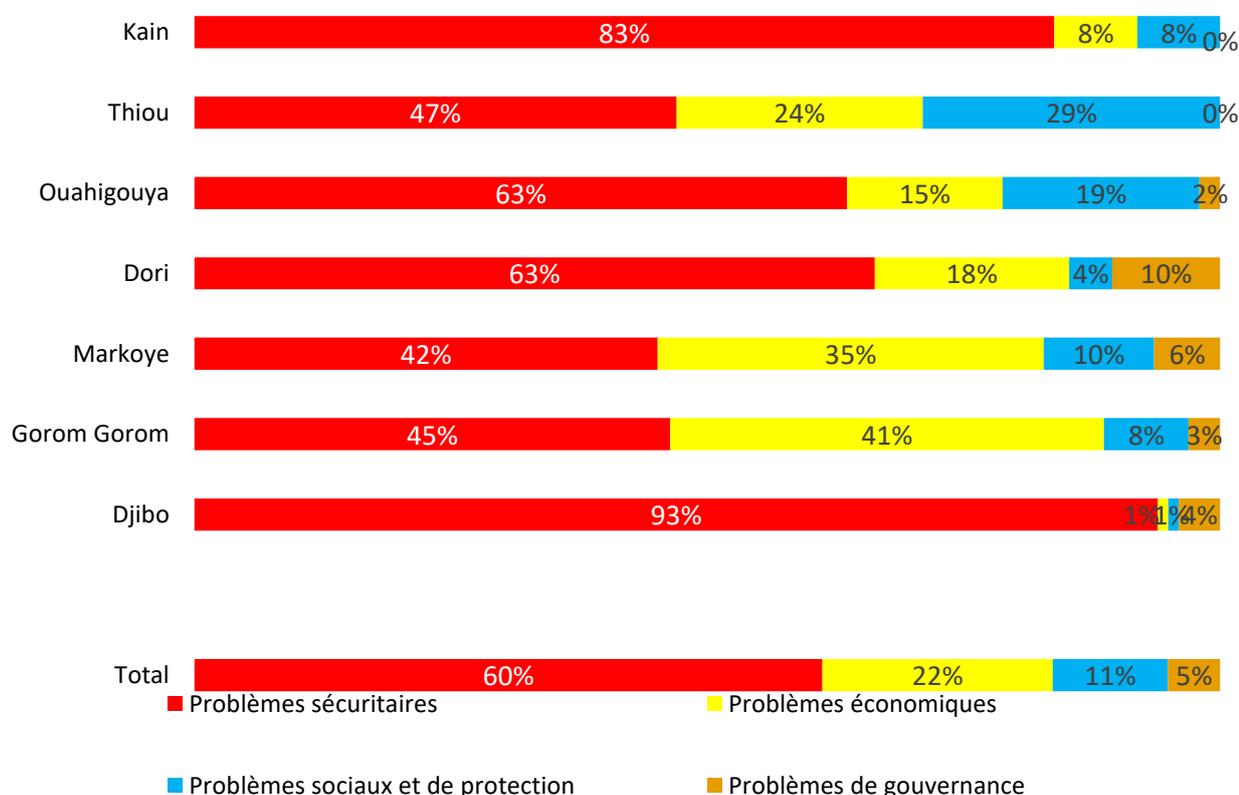
⁹ <https://actuburkina.net/dossier-tanwalbougou-le-mbdhp.../>

¹⁰ Tribunal de Grande Instance

(48) *officiers et agents de police judiciaire. La recherche des preuves, l'arrestation des auteurs des actes de terrorisme sur l'ensemble du territoire national et leur transfèrement devant la justice, à Ouagadougou, requièrent, entre autres, célérité et professionnalisme. L'effectif actuel de la BSIAT ne lui permet pas de faire face à ces défis au regard de l'amplification des actes de terrorisme qui, de plus en plus, s'étendent à des contrées jadis épargnées. De même il n'existe que deux médecins légistes qui concourent à la réussite des enquêtes pénales à travers l'identification des victimes et la réalisation des autopsies. »¹¹*

Ces bavures des FDS et les massacres impunis des civils par les groupes d'auto-défense alimentent les candidatures aux recrutements des groupes armés terroristes (GAT). Les populations victimes sont en effet tentées voire forcées de rejoindre les GAT pour chercher protection ou pour se venger de l'Etat (**International Crisis Group, 2020**). Dans la région du Sahel (Dori, Djibo, Gorom-Gorom et Markoye), environ la moitié des enquêtés en 2020 soutenaient que la vengeance était l'une des principales motivations des gens à s'engager dans les conflits (Figure 3).

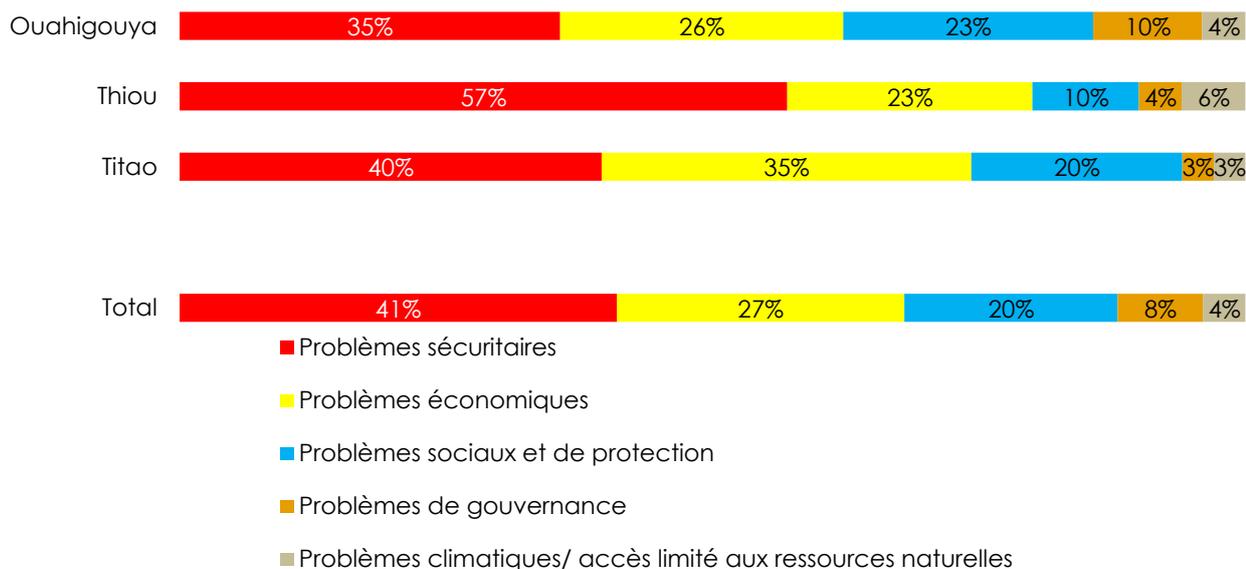
Figure 1 : Les problèmes les plus préoccupants dans chacune des communes couvertes | 2020



Question posée aux répondants : Parmi les problèmes suivants, lequel est le plus préoccupant pour vous et votre famille ?

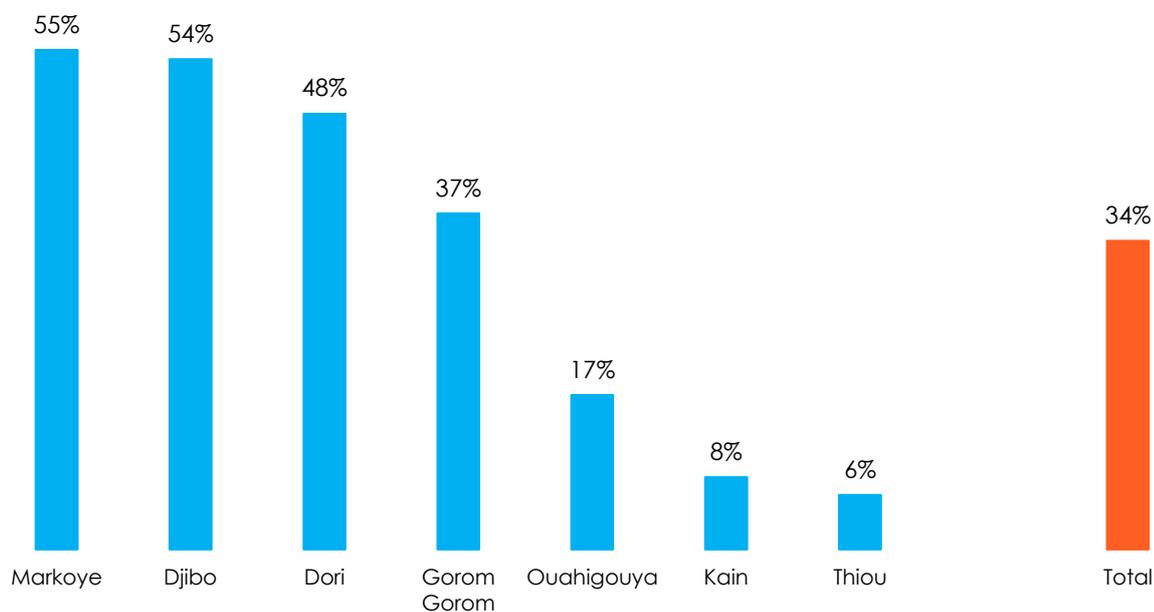
¹¹ Synthèse du rapport de la rentrée 2021-2022 des juridictions du Burkina Faso (<http://www.justice.gov.bf/wp-content/uploads/2021/10/Synthese-du-rapport-de-la-entree-2021-2022-des-juridictions-du-Burkina-Faso.pdf>)

Figure 2 : Les problèmes les plus préoccupants dans chacune des communes couvertes | 2021



Question posée aux répondants : Parmi les problèmes suivants, lequel est le plus préoccupant pour vous et votre famille ?

Figure 3 : Pourcentages des enquêtés qui estiment que la vengeance ou la recherche de réparation est l’une des principales raisons qui poussent les gens à s’engager dans des conflits | 2020



L’une des conséquences directes de la crise sécuritaire dans le Liptako Gourma est l’aggravation des conditions économiques déjà fragiles des populations. Que ce soit en 2020 ou 2021, dans quasiment toutes les communes couvertes par l’étude, les problèmes économiques venaient en deuxième position immédiatement après l’insécurité comme étant le problème le plus préoccupant des familles. Globalement, 22 % des enquêtés en 2020 (Figure 1) et 27 % en 2021 (figure 2) affirmaient que leur première préoccupation était d’ordre économique : d’abord le chômage ou le manque d’opportunités économiques et ensuite l’accès limité aux terres agricoles. 68 % et 60 % des enquêtés disaient,

respectivement en 2020 et 2021 (figure 4), que leur préoccupation économique la plus importante était le chômage ou le manque d'opportunité économique (pas de formation aux métiers, accès limité aux crédits pour l'entrepreneuriat, difficulté d'écouler les marchandises). Un enquêté sur 4 (25 %) en 2021, rapportait que l'accès limité aux terres agricoles était le problème économique le plus important pour lui et sa famille.

La crise sécuritaire dans le Liptako Gourma provoque des déplacements massifs¹² de populations vers des localités moins risquées. Les populations sont alors contraintes d'abandonner leurs champs et souvent leurs animaux et se retrouvent dans les localités d'accueil, à la recherche d'opportunités économiques. Souvent, même dans les communes d'accueil, les activités agricoles sont limitées car la plupart des terres cultivables se trouvent à quelques kilomètres du village.

Cette situation ne fait qu'exacerber l'insécurité alimentaire et les difficultés d'accès aux services sociaux de base. Les problèmes sociaux et de protection étaient la première préoccupation de 11 % des enquêtés en 2020 (Figure 1) et de 20 % d'entre eux en 2021 (figure 2). Plus précisément, le plus important de ces problèmes sociaux était l'accès limité à l'eau et à l'alimentation ; c'est le sentiment de 61 % des personnes interviewées. 22 % d'entre elles indiquaient plutôt les problèmes de logements (Figure 5). Des milliers de paysans dans les régions du Sahel, du Nord, du Centre-Nord, de l'Est et de la Boucle du Mouhoun qui vivaient essentiellement de l'agriculture de subsistance se retrouvent sans sources de revenus à cause des attaques terroristes et se retrouvent exposés à la faim, sans logement décent et dépendants de l'assistance humanitaire ou sociale (OCHA, 2022, pp. 41-44). La pression sur l'eau a considérablement augmenté dans les villes d'accueil des personnes déplacées internes (PDI). Certaines villes ont vu leurs populations doubler voire tripler en 3 ans sans que l'offre en eau potable ne suive : c'est le cas par exemple de la ville de Kaya (chef-lieu de la région du Centre-Nord) dont la population a plus que triplé depuis le début de la crise mais où la desserte d'eau, au lieu d'augmenter, est au contraire perturbée par le sabotage terroriste d'une des installations de la nationale des eaux à une douzaine de km de la ville.

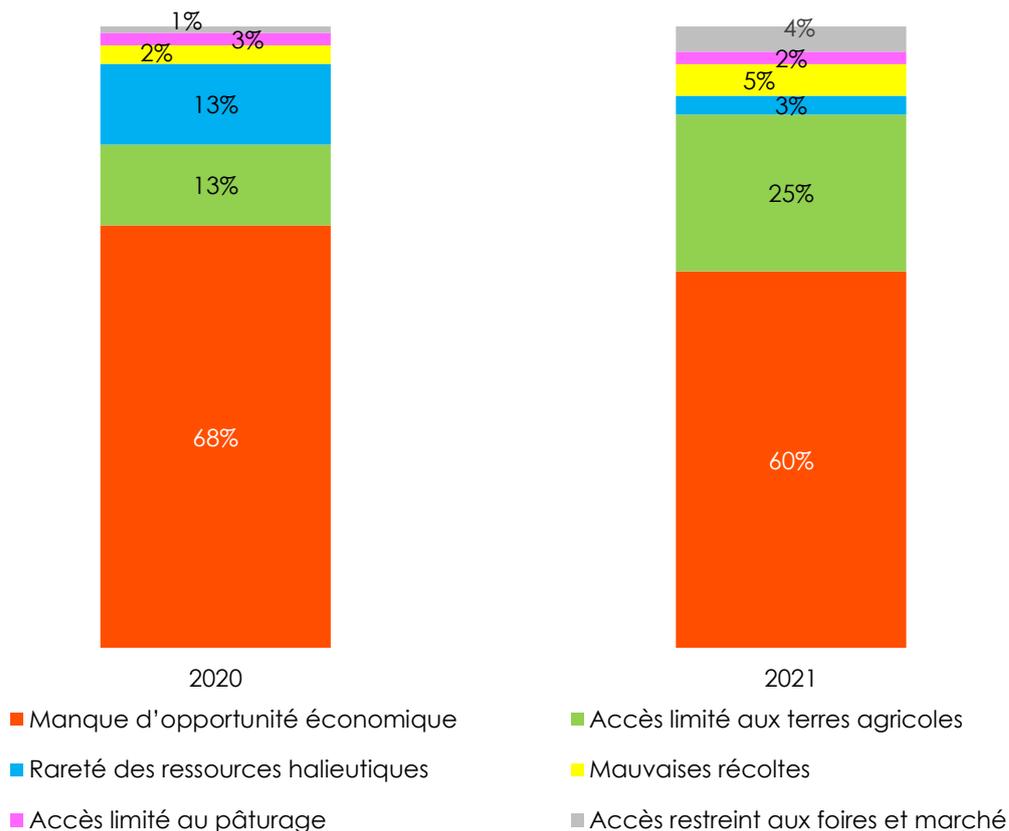
Dans un tel contexte, les problèmes alimentaires et de logements sont les plus durement ressentis mais ils ne doivent pas cacher d'autres problèmes réels et importants comme l'(in)-accès à la santé et à l'école. L'un des drames liés au terrorisme au Burkina Faso est la fermeture des centres de santé et surtout des écoles (opposés à l'enseignement classique, les groupes armés radicaux ciblent les écoles et les enseignants) dans les zones de guerre. À la date du 30 novembre 2022, le terrorisme a causé la fermeture de 5 774 établissements scolaires affectant 977 167 élèves¹³ à travers tout le territoire. Dans plusieurs communes des régions de l'Est, du Centre-Nord, du Nord et du Sahel, toutes les écoles sont fermées. A la date du 06 août 2022, 13,5 % des formations sanitaires du pays étaient fermées. Dans la région du Nord, ce taux est 13,4 % et s'élève à 28,7 % dans le Centre-Nord et à 65 % dans la région du Sahel. 2 131 842 personnes à travers le territoire national dont 39,4 % dans la seule région du Sahel se trouvent alors privées de soins de santé (OMS, 2022).

¹² <https://r4sahel.info/en/situations/sahelcrisis>

¹³ Site web du ministère de l'éducation nationale

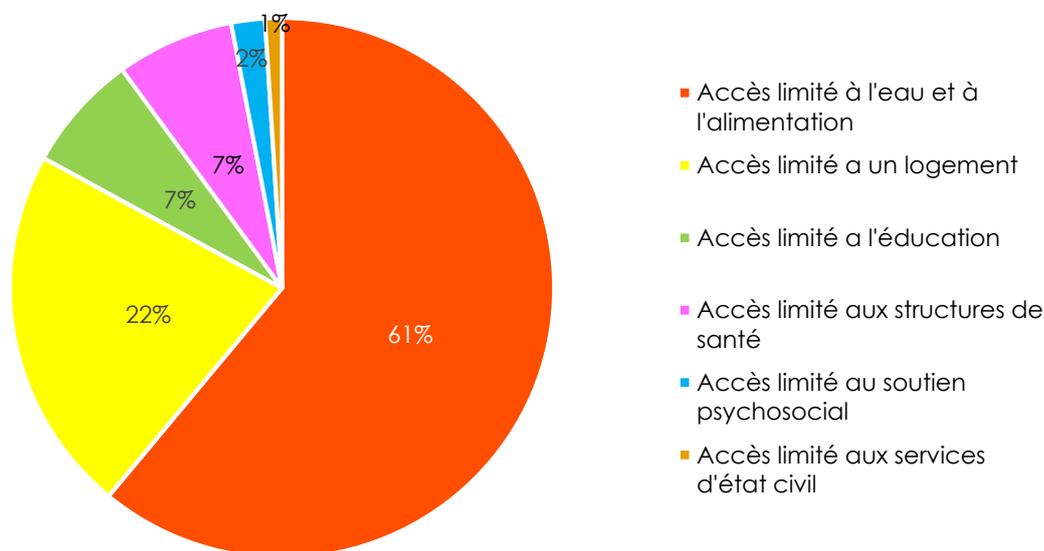
(https://www.education.gov.bf/informations/actualites/articles?tx_news_pi1%5Baction%5D=detail&tx_news_pi1%5Bcontroller%5D=News&tx_news_pi1%5Bnews%5D=818&cHash=9eb9984ceef17486158e8dc32c888666)

Figure 4 : Le premier problème économique le plus important| 2020 & 2021



Question posée aux répondants : Pour vous et votre famille, quel est le 1er problème économique le plus important ?

Figure 5 : Le premier problème social le plus important| 2021



Question posée aux répondants : Pour vous et votre famille, quel est le 1er problème lié aux services sociaux de base le plus importants ?

Les vulnérabilités des ménages dans le Liptako Gourma burkinabè prennent leurs racines essentiellement dans les manquements de l'Etat à garantir l'Etat de droit, à fournir les services sociaux

et à assurer la sécurité. La crise sécuritaire, non seulement a mis à nu les limites des mécanismes étatiques de protection mais aussi les fragilise. Elle éprouve aussi les mécanismes traditionnels de protection qui constituaient jusque-là des refuges pour les communautés.

2. Les mécanismes de protection et les réponses de protection humanitaire

La protection désigne, selon le comité permanent inter institutions (IASC), « *toutes les activités visant à obtenir le respect des droits humains, conformément aux textes de droit et à l'esprit des différents corps de lois, en particulier les droits de l'homme, le droit international humanitaire et le droit des réfugiés*¹⁴ ». La protection s'appréhende au niveau local comme « *l'ensemble des mécanismes de réponse, de prévention et d'adaptation sociale qui sont accessibles aux personnes affectées ou à risque* » (SIPRI, 2022, p. 28).

2.1. Quelques mécanismes étatiques de prévention des crises et de réponses aux fragilités socioéconomiques

Dans toute démocratie, les premières institutions -étatiques- de protection sont les forces de défense et de sécurité et la justice. En plus de ces institutions, l'État burkinabè a mis en place des stratégies et des structures (les unes plus proches des populations que d'autres) pour la promotion de la sécurité et le développement humains ainsi que pour la promotion de l'État de droit.

Les structures de gestion foncière rurale (Cf. la loi N° 034-2009/AN Portant régime foncier rural) :

- La Commission Foncière Villageoise (CFV) est une structure mise en place dans chaque village pour prévenir les conflits fonciers en milieu rural en facilitant l'acquisition des attestations de possession foncière rurale, en participant à la constatation des droits fonciers ruraux et à l'identification des espaces locaux d'utilisation commune (pâturages) et en sensibilisant la population sur le foncier rural. Sa force tient à sa composition puisque ses membres sont les autorités coutumières et traditionnelles villageoises chargées du foncier ou leurs représentants.
- La Commission de Conciliation Foncière Villageoise (CCFV) est une structure créée dans chaque village et son rôle est de résoudre les conflits en menant la conciliation entre les parties en conflit.
- Le Service Foncier Rural (SFR) « *est chargé, d'une part, de l'ensemble des activités de gestion et de sécurisation du domaine foncier de la commune y compris les espaces locaux de ressources naturelles d'utilisation commune et d'autre part, des activités de sécurisation foncière du patrimoine foncier rural des particuliers sur le territoire communal*¹⁵ ».

¹⁴ IASC, Politique de protection des personnes déplacées 1999.

¹⁵ Article 77 de la loi N° 034-2009/AN Portant régime foncier rural

La Société Nationale de Gestion du Stock de Sécurité Alimentaire (SONAGESS)

Elle a été créée en 1994 et sa mission est de gérer le stock national de sécurité alimentaire, les aides alimentaires publiques, d'appuyer les banques de céréales et les acteurs de la sécurité alimentaire, de constituer et de gérer le stock commercial de régulation (décret N°94-233/PRES/MICM du 13 juin 1994).

L'Observatoire national de prévention et de gestion des conflits communautaires (ONAPREGECC)

C'est une structure d'alerte et de veille. Sa mission est, entre autres, de collecter, traiter, analyser et diffuser les données sur les conflits communautaires, de déclencher l'alerte précoce en cas de risque de conflits communautaires et initier des actions préventives pour anticiper sur le conflit et de contribuer à la résolution des conflits communautaires (Décret n°2015-1645/PRES/TRANS/PM/MJDHPC /MATD/MEF du 28 décembre 2015).

L'Observatoire National des Faits Religieux (ONAFAR)

L'ONAFAR a été créé par décret en août 2015 pour contribuer à la consolidation de la coexistence pacifique dans la société burkinabè et à la promotion de la dignité et la liberté de chaque citoyen dans le respect des différences de croyances, de culture et d'opinion. C'est un organe consultatif et de veille qui dispose d'un droit général de proposition sur toutes les questions relevant des faits religieux. Il est placé sous la tutelle administrative du ministère en charge des libertés religieuses et du Conseil Supérieur de la Communication (décret n°2015-984/PRES-TRANS/PM/MATDS/MEF du 17 août 2015).

Le Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (CONASUR)

Le CONASUR est une institution publique à vocation humanitaire créée pour mettre en œuvre la stratégie de prévention et de réduction des effets des catastrophes naturelles au Burkina Faso. Ses missions sont, entre autres, d'établir et mettre en œuvre le plan national de préparation et de réponse aux situations d'urgence en cas de catastrophes naturelles, de coordonner et évaluer les interventions nationales et/ou externes visant à réduire les effets des catastrophes naturelles et d'informer, sensibiliser et éduquer les communautés à la culture de la prévention des catastrophes naturelles (Décret N°2009-601/PRES/PM/MASSN/MEF/MATD).

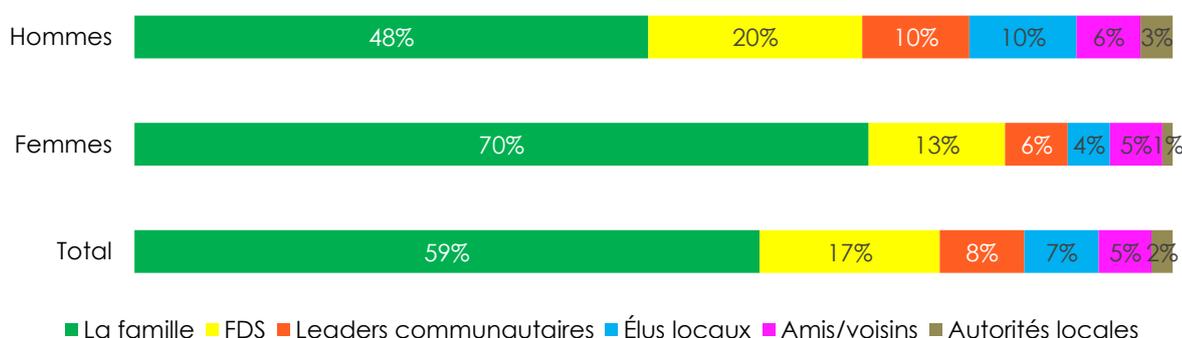
2.2. Les mécanismes locaux de protection et de résilience

La première protection au Burkina Faso est la famille, les voisins ou amis et la communauté. Les PDI sont généralement d'abord reçues dans les localités d'accueil de façon informelle par des familles qui partagent avec elles leurs maigres ressources de subsistance. Au début de la crise, les populations se repliaient dans les villages voisins, avec lesquels ils avaient des liens, économiques, sociaux ou de parenté. L'allongement de la crise a des conséquences importantes sur les familles d'accueil, qui voient leurs moyens de subsistance diminuer. Or, les structures étatiques d'accueil et les mécanismes d'accompagnement sont insuffisants. Selon les enquêtes réalisées en 2020, 59 % des enquêtés disent se tourner en priorité vers leurs familles pour rapporter un incident de protection (Figure 6) et les femmes

plus que les hommes (7 femmes sur 10 soit 70 % contre 48 % des hommes). Par contre, relativement moins de femmes (13 %) que d'hommes (20 %) sont enclines à aborder les FDS pour rapporter un incident de protection.

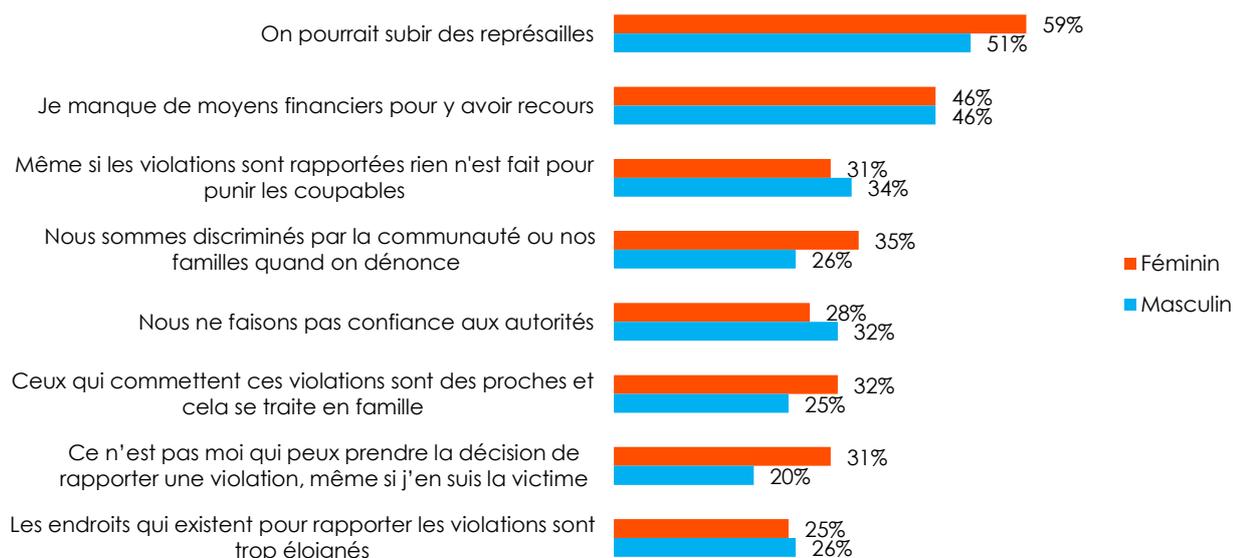
Les principales difficultés rencontrées pour rapporter aux autorités compétentes (autorités étatiques ou responsables d'ONG) des cas de violations sont les craintes de représailles, la crainte de faire face à des coûts financiers et le sentiment d'impunité à l'égard des coupables de violation (Figure 7). 59 % des femmes et 51 % des hommes disent qu'ils pourraient subir des représailles s'ils rapportaient des cas de violation de droits. 46 % de femmes et d'hommes affirment qu'ils manquent d'argent pour recourir aux autorités compétentes alors que 31 % de femmes et 34 % d'hommes déclarent que même si les violations sont rapportées rien n'est fait pour punir ceux qui violent les droits.

Figure 6 : Acteurs prioritaires à qui rapporter les incidents de protection | 2020



Question posée aux répondants : En cas d'incident de protection, à qui allez-vous le rapporter en priorité ?

Figure 7 : Difficultés rencontrées /craintes pour rapporter les cas de violation | 2021

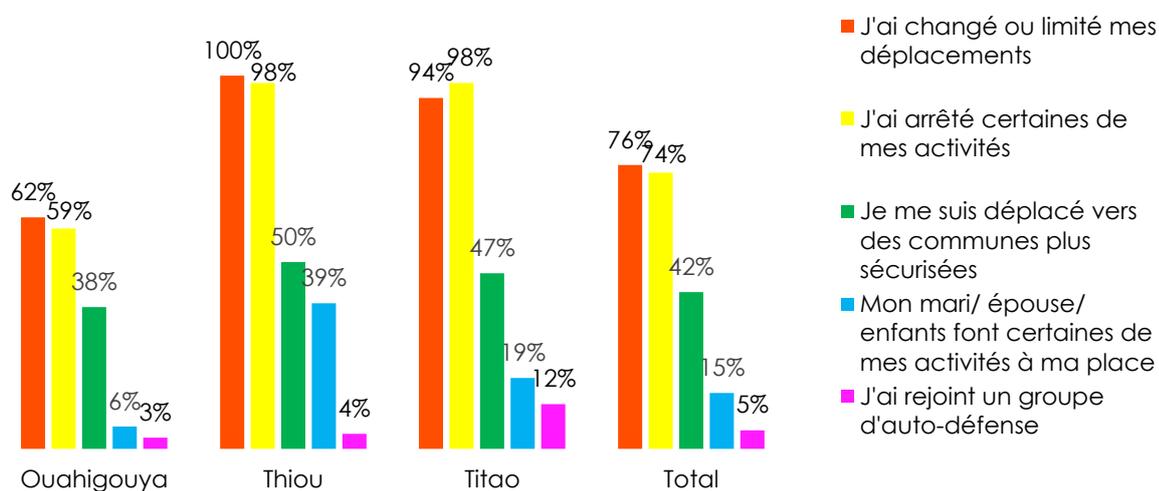


A partir de 2015, les insuffisances dans l'offre de sécurité étatique conjuguées à la recrudescence de la délinquance et du grand banditisme ont conduit les populations à s'organiser en groupes d'auto-défense pour assurer la sécurité de leurs biens comme les Koglweogo dans les régions du Nord, du Centre-Nord, et de l'Est et les Rougas dans la région du Sahel.

La multiplication des attaques terroristes a induit un autre changement dans les habitudes des populations dont l'arrêt de certaines activités économiques. A Thiou et à Titao, la quasi-totalité des enquêtés (figure 8) affirmaient qu'ils ont changé ou limité leurs déplacements et marqué un arrêt dans certaines de leurs activités (le commerce itinérant et l'agriculture). La limitation des déplacements et l'arrêt d'activités économiques ne peuvent qu'aggraver l'insécurité alimentaire et les vulnérabilités sanitaire et alimentaire.

Etant les cibles privilégiées des GAT, les représentants de l'Etat ont quasiment tous fui les communes rurales dans les régions de l'Est, du Centre-Nord, de l'Est, du Nord et du Sahel. Dans ces communes, les préfectures (dépositaires de l'autorité de l'Etat dans le département), les mairies, les services techniques déconcentrés de l'Etat, même les commissariats et les brigades de gendarmerie sont fermés laissant les populations sans protection de l'Etat. Dès lors, les populations s'organisent pour rentrer en résistance face aux GAT. C'est le cas du Mouvement de la résistance populaire lancé en Octobre 2019 à Kongoussi (région du Centre-Nord) qui se donne pour mission de mettre en place, dans chaque localité et secteur, des « *comités de surveillance et de défense... pour renforcer le renseignement et entreprendre toute autre action dans le sens de renforcer la capacité opérationnelle de notre armée nationale*¹⁶ ». Des paysans se sont ainsi organisés et opposent une résistance armée aux GAT surtout dans les régions du Nord (en particulier la province du Loroum) et de l'Est entreprenant parfois des excursions offensives.

Figure 8 : Adaptation des habitudes de vie à la crise sécuritaire | 2021



Question posée aux répondants : Comment adaptez-vous vos habitudes de vie à la situation d'insécurité ?

¹⁶ Ali Nana, Coordonnateur du mouvement lors d'une interview accordée au journal Faso.net (<https://lefaso.net/spip.php?article92495>)

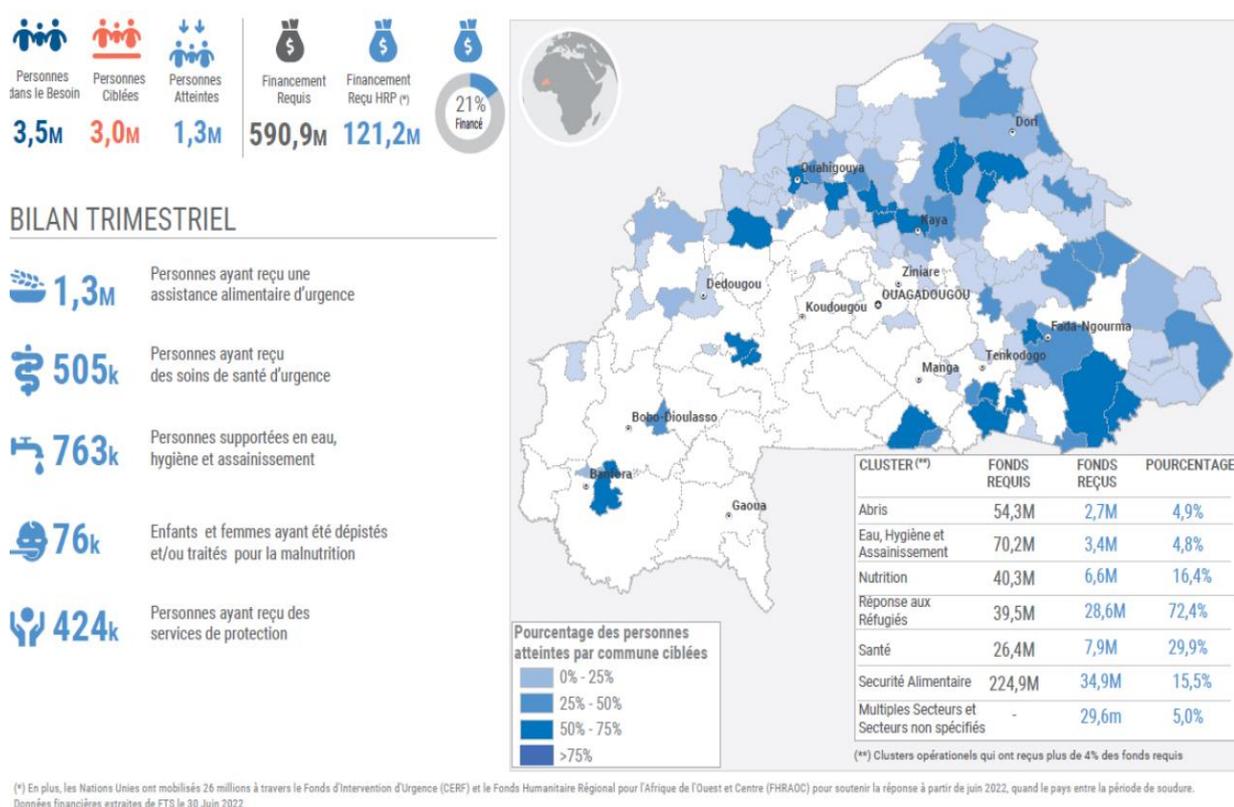
2.3. Les actions humanitaires des organisations non gouvernementales

La protection humanitaire est assurée par de multiples organisations nationales et internationales. Avant la crise sécuritaire, leurs actions visaient à autonomiser les bénéficiaires à travers l'exercice d'activités génératrices de revenus et de promotion de chaînes de valeurs de branches d'activités, la distribution directe de biens comme des kits ménagers et des aliments, le transfert direct de cash et parfois la construction d'infrastructures comme les forages, les latrines et des abris.

Avec l'aggravation de la crise sécuritaire, les aides sont principalement de l'aide humanitaire. Durant le premier semestre de 2022, 1,3 million de personnes ont reçu une assistance alimentaire, 505 mille personnes ont reçu des soins de santé d'urgence (Figure 9).

Globalement, 30% des personnes enquêtées en août 2020 et 34 % en juin 2021 ont déclaré avoir bénéficié d'une assistance humanitaire au cours des six mois qui ont précédé les interviews (figure 10). En 2020, l'assistance humanitaire semblait consister généralement d'assistance alimentaire (82%), d'abris (28%) de kits d'articles ménagers et d'hygiène (24%) et d'argent (17%). Mais en 2021, elle semblait constituer essentiellement d'assistance alimentaire (54%) et d'argent (26%) (Figure 11).

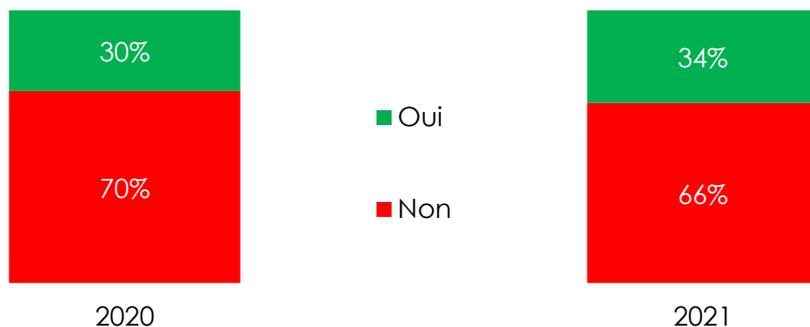
Figure 9 : Aperçu des réalisations des organisations humanitaires durant le premier semestre 2022¹⁷



Source : Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies

¹⁷ Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies (<https://reports.unocha.org/fr/country/burkina-faso>)

Figure 10 : Statut de bénéficiaire d'une assistance humanitaire



Question posée aux répondants : Au cours des six derniers mois, avez-vous reçu une assistance humanitaire ?

Figure 11 : Répartition des bénéficiaires selon la nature de l'assistance humanitaire reçue et selon le niveau de satisfaction vis-à-vis de l'aide humanitaire

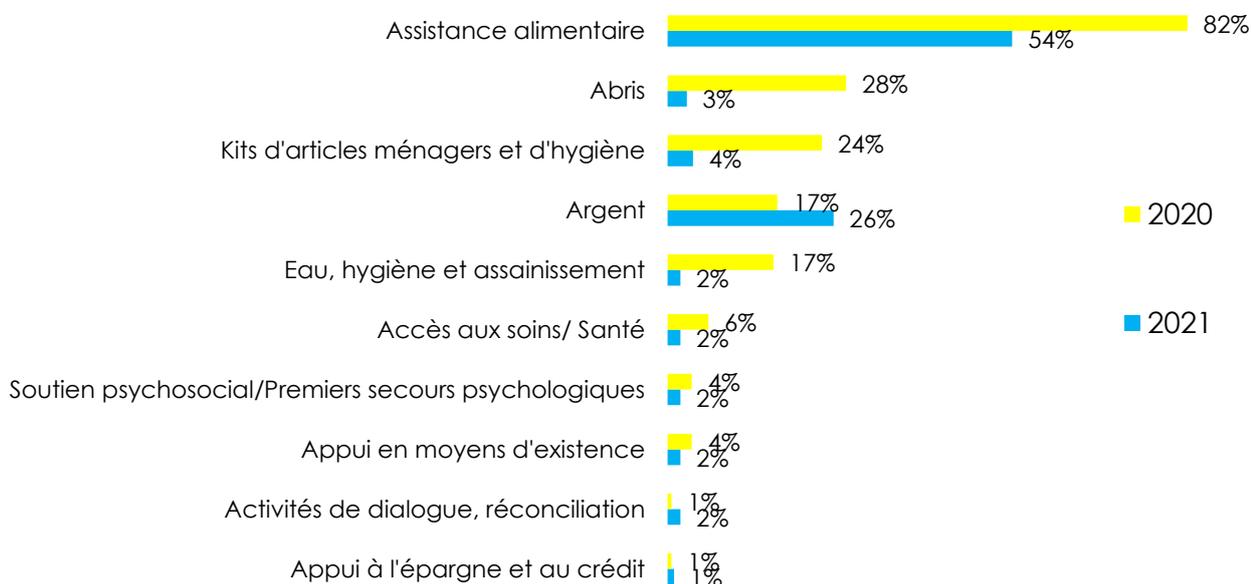
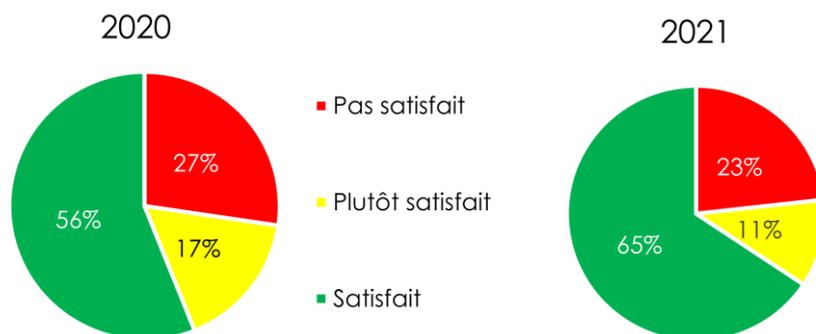


Figure 12 : Satisfaction vis-à-vis de l'aide humanitaire reçue



Si la majorité des enquêtés ayant rapporté être des bénéficiaires directs de l'aide humanitaire ont affirmé qu'ils en étaient satisfaits, la proportion des insatisfaits demeure non négligeable. 56% des bénéficiaires de l'échantillon en 2020 et 65% en 2021 ont répondu qu'ils étaient satisfaits de l'aide humanitaire reçue ; 27% en 2020 et 23% en 2021 disaient qu'ils en étaient insatisfaits.

Malgré les efforts des agences des Nations Unies et des organisations humanitaires à améliorer leurs approches dans leurs interventions (sensibilité au conflit, « ne pas nuire »), en général leurs interactions avec les populations dans les localités d'intervention sont confrontées à plusieurs problèmes.

Les principales difficultés auxquelles les enquêtés disent être confrontés semblent être liées à des problèmes de communication de la part des humanitaires. En effet, environ la moitié d'entre eux avouent qu'ils ne savent pas comment contacter les organisations humanitaires intervenant dans leurs localité (52 %). 50 % et 48 % ont respectivement déclaré que ce n'est pas dans leur habitude d'interagir avec les organisations humanitaires et qu'ils ne sont pas consultés dans les prises de décision (Figure 13).

Figure 13 : Problèmes rencontrés par les populations dans leur interaction avec organisations humanitaires| 2021



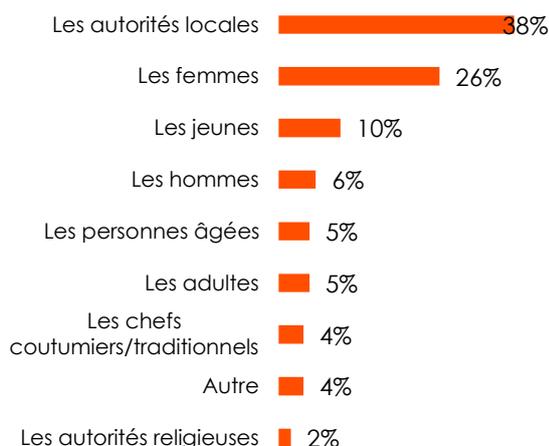
Question posée aux répondants : Êtes-vous confrontés à l'un des problèmes suivants pour interagir avec les organisations humanitaires qui interviennent dans votre localité ?

Figure 14 : Les acteurs avec lesquels interagissent les organisations humanitaires selon les répondants | 2021



Question posée aux répondants : En général, avec qui interagissent les organisations humanitaires dans votre localité ?

Figure 15 : Les acteurs qui auraient le plus d'influence pour la définition des programmes d'aide de protection | 2021



Question posée aux répondants : Selon vous, quels acteurs ont le plus d'influence pour la définition des programmes d'aide de protection ?

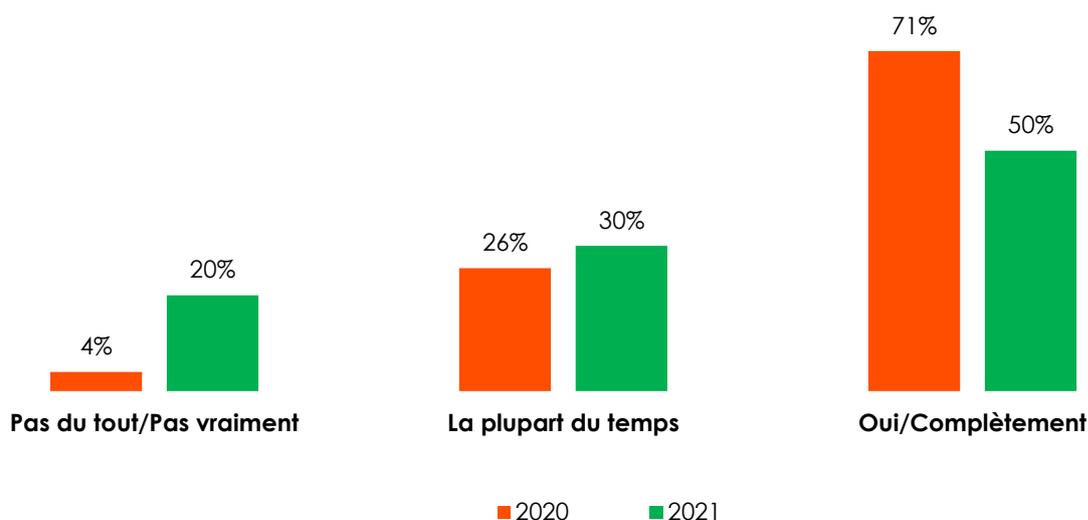
Une implication insuffisante des leaders communautaires et des représentants des familles semble être une autre limite de l'approche des organisations humanitaires dans leurs interventions. En effet, La majorité des répondants (58 %) affirmaient que les organisations humanitaires intervenant dans leurs localités interagissent en général avec les autorités publiques comme les services déconcentrés (préfets, hauts commissaires,) et les élus locaux alors que seulement 2% et 1% disent qu'elles interagissent généralement avec les autorités traditionnelles et religieuses respectivement (figure 14).

Quant aux acteurs qui auraient le plus d'influence sur les programmes d'aide de protection (figure 15), seulement 2 % des enquêtés pensent qu'il s'agit des chefs traditionnels et 1% désignent les leaders religieux contre 38 % qui citent les autorités locales (décentralisées et déconcentrées).

La famille et la communauté représentent la première protection et les premiers ressorts des populations dans les zones de fragilité. Mais lorsque les autorités locales (conseillers municipaux et services déconcentrés) ont dû quitter les communes à risque, les organisations humanitaires gagneraient à obtenir l'engagement et les contributions des leaders communautaires (traditionnels, religieux) et des chefs de famille.

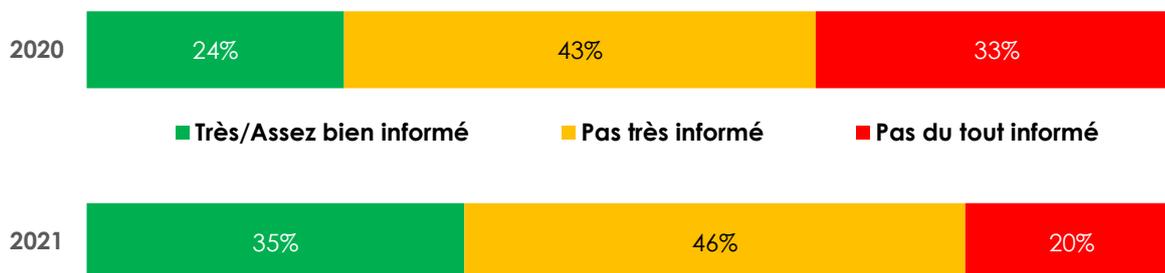
Quant aux codes culturels, 71% des enquêtés en 2020 contre 50% en 2021 estimaient que les activités de protection respectent les codes culturels locaux (figure 16). Les répondants qui déclarent que les actions de protection ne respectent pas les codes culturels locaux (4% en 2020 et 20% en 2021) reprochent essentiellement à ces activités de leurs imposer des codes culturels, d'engendrer des discriminations et de ne pas prendre en compte les besoins communautaires.

Figure 16 : Les activités de protection respectent les codes culturels locaux



La grande majorité des enquêtés, aussi bien en 2020 qu’en 2021, disaient qu’ils n’étaient pas assez bien informés des services de protection à leur disposition. 33% des enquêtés en 2020 et 20% en 2021 ont même affirmé qu’ils n’en étaient pas du tout informés (Figure 17).

Figure 17 : Sentiment d’être informé des services de protection disponibles



Les premières sources d’information des enquêtés (figure 18) seraient d’abord la famille ou les voisins (31%) et ensuite la radio (20%). La majorité des enquêtés en 2021 (55%) souhaitaient prioritairement recevoir des informations sur les services (de protection) disponibles et 19% souhaitaient en priorité la sensibilisation sur les questions de protection (Figure 19).

En cas de grief, la plupart des enquêtés (39% en 2020 et 20% en 2021) souhaiteraient déposer leurs plaintes auprès des représentants des déplacés internes (Figure 20). 15% en 2021 disaient qu’ils souhaitaient déposer leurs plaintes via un numéro vert et 14% d’entre eux avouent qu’ils aimeraient le faire auprès des agents du gouvernement.

Figure 18 : Premières sources d'information | 2021

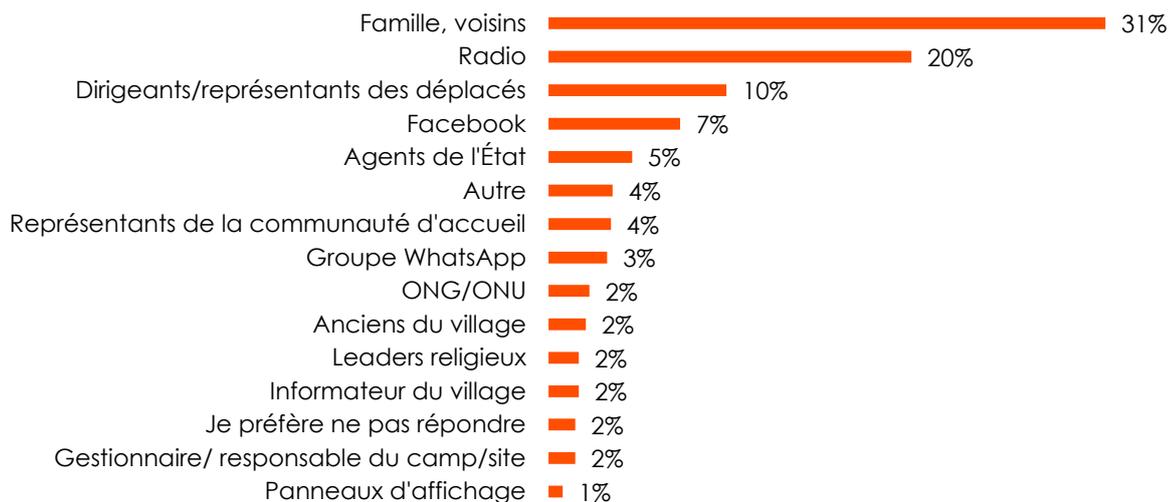


Figure 19 : Types d'informations souhaités | 2021

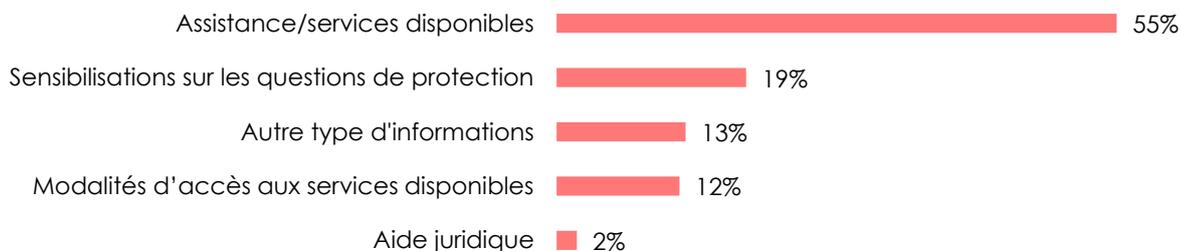
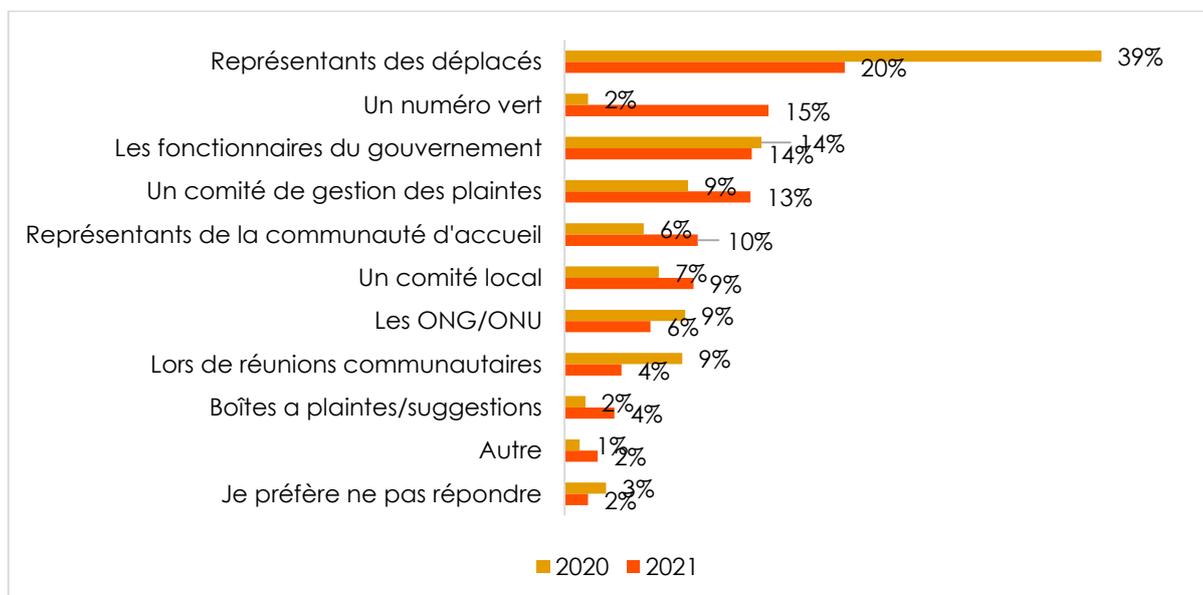


Figure 20 : Préférences pour déposer une plainte



Conclusion

Les crises alimentaires, l'accès limité à l'eau potable et à l'éducation et la vulnérabilité sanitaire que connaît régulièrement la région du Liptako Gourma (en particulier la région du Sahel) se sont exacerbés avec l'aggravation de la situation sécuritaire dans la région. L'intensification des attaques terroristes donne lieu à des déplacements massifs de populations vers des communes plus sûres et au départ des agents de l'Etat vers les villes. Les populations qui ne se sont pas déplacées s'adaptent à travers la limitation des déplacements et l'arrêt de certaines de leurs activités. L'insuffisance (ou l'inefficacité) de la protection de l'Etat conforte les populations au repli communautaire, la famille et la communauté étant les plus importants ressorts de protection. Cependant les organisations humanitaires n'impliquent pas suffisamment les communautés dans la définition des stratégies de leurs interventions.

Références

International Crisis Group. (2020). *Burkina Faso : sortir de la spirale des violences.*

<https://www.crisisgroup.org/fr/africa/sahel/burkina-faso/287-burkina-faso-sortir-de-la-spirale-des-violences>

Loi N° 034-2009/AN Portant régime foncier rural. (s.d.)

<https://www.boad.org/wp-content/uploads/2016/10/Loi-Regime-foncier-Rural-du-BF.pdf>

OCHA. (2022). *Aperçu des besoins humanitaires Burkina Faso.*

https://www.humanitarianresponse.info/sites/www.humanitarianresponse.info/files/documents/files/bfa_hpc_2022-hno_mars.pdf

OMS. (2022). *Rapport de situation N° 20, Réponse sanitaire à la crise humanitaire.*

https://www.afro.who.int/sites/default/files/2022-09/1.%20R%C3%A9ponse_Sanitaire_OMS_Crise_Humanitaire_Burkina_Faso_SitRep_Aout%2022.pdf

SIPRI. (2022). *La protection humanitaire dans la région du Liptako-Gourma : Mécanismes locaux de protection et réponse humanitaire.*

